



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 41341

Texte de la question

M. Gilbert Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation à l'heure où la filière bovine connaît une grave crise. Afin de relancer cette activité en rassurant les consommateurs, il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place un contrôle rigoureux des professionnels de la viande, à savoir opérer un suivi des carcasses de l'abattoir au rayon du commerçant. Des spécialistes proposent d'installer des présentoirs sur lesquels l'acheteur pourrait lire l'origine exacte des viandes. L'exactitude de ce type d'information exige que des contrôles contradictoires soient effectués par deux organismes différents, l'un émanant des organisations bovines et l'autre réalisé par des services de l'État.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont déterminés à renforcer toutes les mesures destinées à informer les consommateurs sur l'origine des viandes qui leur sont proposées. Les efforts déjà entrepris pour valoriser les produits bovins par la « traçabilité » au long de toute la filière seront poursuivis et intensifiés, sous la forme de signes officiels de qualité : appellations d'origine contrôlées, labels, certification de conformité des produits. L'objectif à atteindre est une véritable segmentation du marché au niveau de la production, comme cela a déjà été réalisé pour d'autres productions agricoles. D'autre part, le conseil des ministres de l'agriculture européenne a invité la Commission à lui présenter des propositions en vue de l'établissement d'un système d'étiquetage de la viande et des produits à base de viande. Un texte préparé conformément à ce mandat vient d'être adopté par la Commission et sera prochainement discuté par les États membres. Il en résultera une normalisation des dispositifs nationaux d'identification et d'étiquetage qui permettra d'uniformiser ces démarches dans toute l'Union européenne. Il est clair que, pour être tout à fait transparente et efficace, la traçabilité doit offrir au consommateur tous les éléments dont il est susceptible de s'inquiéter. La crise que connaît le secteur de la viande aujourd'hui a fait naître de sérieuses interrogations sur les modes d'alimentation et d'élevage de nos animaux. Ces inquiétudes doivent être apaisées et les consommateurs rassurés sur la qualité de notre production. La traçabilité devra donc intégrer tous les éléments de nature à atteindre cet objectif ambitieux, mais nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41341

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3927

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6143